

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00082

**POURSUITE DES OPERATIONS DECIDEES PAR LA COMMUNE
DE SAINT-CHAMOND AVANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE
A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

Le 18 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,
Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Marc FAURE, M. Michel GANDILHON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, Mme Delphine JUSSELME,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,
Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, Mme Monique ROVERA,
Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Catherine ZADRA

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

POURSUITE DES OPERATIONS DECIDEES PAR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre du processus de transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine, de nombreuses compétences ont été transférées par arrêté préfectoral du 10 août 2015.

Depuis le 31 décembre 2015, Saint-Etienne Métropole exerce effectivement l'ensemble de ces compétences, notamment en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. »

En application des articles L5215-29 et R5215-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les conditions dans lesquelles sont poursuivies les opérations décidées par les communes avant le transfert des compétences sont fixées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté Urbaine et des Conseils Municipaux.

Est considérée comme décidée l'opération dont l'avant-projet et le plan de financement ont été adoptés par une délibération du Conseil Municipal.

Le commencement d'exécution est constitué par la notification du marché.

Il apparaît donc nécessaire de définir les conditions de poursuite ou de transfert des opérations décidées par les communes avant le 31 décembre 2015.

Il est donc proposé de fixer la liste des opérations poursuivies et financées par le budget communal, et celle des opérations transférées et financées par le budget de Saint-Etienne Métropole comme suit :

- Opérations décidées et dont le début d'exécution est intervenu avant le 31 décembre 2015 poursuivies et financées par le budget communal :

Identification du projet	Montant de l'opération (dépendances totales)	Date de décision de l'opération
ZAC de la Varizelle	6 967 101 € HT	14 novembre 1991

La Communauté Urbaine ne versera aucune participation financière à l'opération et ne prendra pas en charge, le cas échéant, le déficit de l'opération.

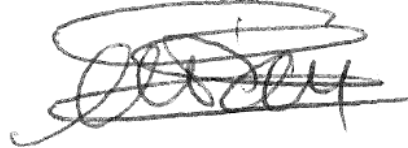
Après délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire, la poursuite des opérations visées sera effective en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à approuver la liste des opérations poursuivies par la commune de Saint-Chamond en application des articles L5215-29 et R5215-3 et suivants du code général des collectivités territoriales.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU